



AVIS

Approbation traité international

Accord de Partenariat et de Coopération renforcé entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part, signé à Astana le 21 décembre 2015

7 juillet 2016

Demandeur	Ministre Guy Vanhengel
Demande reçue le	5 juillet 2016
Demande traitée par	Assemblée plénière
Demande traitée le	7 juillet 2016
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	7 juillet 2016

Préambule

Le projet d'ordonnance porte assentiment à l'Accord de Partenariat et de Coopération renforcé entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part, signé à Astana le 21 décembre 2015.

Cet Accord succède à l'Accord de Partenariat entre l'Union européenne et le Kazakhstan de 1999. Il vise, entre autres, à l'amélioration de la protection du consommateur, le développement des PME, une plus grande efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, un meilleur fonctionnement du système judiciaire, le renforcement de l'Etat de droit et une gouvernance plus transparente.

Avis

Le Conseil ne formule pas de remarque quant au présent projet d'ordonnance.

*
* *